

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100

Section 1. Identification

Identificateur de produit	: Seahorse XF Cell Mito Stress Test Kit, Part Number 103015-100
Réf. (kit chimique)	: 103015-100
Référence	: Oligomycin Non disponible. FCCP Non disponible. Antimycin A/ Rotenone Non disponible.
Utilisations	: Uniquement des fins de recherche. Ne pas utiliser pour des procédures de diagnostic (RUO). <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin 6 x 5.722 mg <input checked="" type="checkbox"/> FCCP 6 x 22.593 mg <input checked="" type="checkbox"/> Antimycin A/ Rotenone 6 x 5.725 mg
Fournisseur/Fabriquant	: Agilent Technologies, Inc. 5301 Stevens Creek Blvd Santa Clara, CA 95051, USA 800-227-9770
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service)	: CHEMTREC®: 1-800-424-9300

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

<input checked="" type="checkbox"/> Antimycin A/ Rotenone	DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H400	DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
H410	

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : Antimycin A/ Rotenone



Mention d'avertissement	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Pas de mention de danger. Pas de mention de danger. Attention
Mentions de danger	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence		
Prévention	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. P391 - Recueillir le produit répandu.

Section 2. Identification des dangers

Stockage	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. Non applicable.
Élimination	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non applicable. Non applicable. P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Éléments d'une étiquette complémentaire	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu. Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10% Pourcentage du mélange consistant en des ingrédients de toxicité inhalable inconnue : 1 - 10%
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Mélange Mélange Mélange
------------------------------	---	-------------------------------

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
<input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin Chlorure de sodium	≤3	7647-14-5
FCCP Chlorure de sodium	≤3	7647-14-5
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	≤3	7647-14-5
antimycine A	≤0.3	1397-94-0
Roténone	≤0.3	83-79-4

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.




Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.
------------------------------	--	--

Section 4. Premiers soins

	Antimycin A/ Rotenone	Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	:  Oligomycin	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
Contact avec la peau	:  Oligomycin	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	Antimycin A/ Rotenone	Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
Ingestion	:  Oligomycin	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
	FCCP	Laver la bouche avec de l'eau. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical.

Section 4. Premiers soins

Antimycin A/ Rotenone

Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Inhalation	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Inhalation	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Section 4. Premiers soins

Note au médecin traitant	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
Traitements particuliers	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier. Pas de traitement particulier.
Protection des sauveteurs	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
Agents extincteurs inappropriés	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun connu. Aucun connu. Aucun connu.
Dangers spécifiques du produit	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée dans aucune voie d'eau, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
Produit de décomposition thermique dangereux	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone composés halogénés oxyde/oxydes de métal

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

	Antimycin A/ Rotenone	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: composés halogénés oxyde/oxydes de métal
Mesures spéciales de protection pour les pompiers	: Oligomycin	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	FCCP	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
	Antimycin A/ Rotenone	En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	: Oligomycin	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	FCCP	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
	Antimycin A/ Rotenone	Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences	: Oligomycin	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	FCCP	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
	Antimycin A/ Rotenone	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Intervenants en cas d'urgence

: Oligomycin

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

FCCP

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Antimycin A/ Rotenone

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Oligomycin

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

FCCP

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Antimycin A/ Rotenone

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air). Substance polluante dans l'eau. Peut être nocif pour l'environnement si libéré en grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Oligomycin

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

FCCP


Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Antimycin A/ Rotenone

Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection	:  Oligomycin	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	FCCP	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
	Antimycin A/ Rotenone	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
Conseils sur l'hygiène générale au travail	: Oligomycin	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
	FCCP	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
	Antimycin A/ Rotenone	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	:  Oligomycin	Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou

Section 7. Manutention et stockage

FCCP

l'utilisation.

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.


Antimycin A/ Rotenone

Température de stockage: température ambiante. Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.


Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

[Paramètres de contrôle](#)

[Limites d'exposition professionnelle](#)

Nom des ingrédients	Limites d'exposition
 Antimycin A/ Rotenone Roténone	<p>CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 8 hrs OEL: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 6/2017). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). VEMP: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 10 mg/m³ 15 minutes. TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p>

Contrôles d'ingénierie appropriés

:  Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/ faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Oligomycin	Solide.
	FCCP	Solide.
	Antimycin A/ Rotenone	Solide.
Couleur	Oligomycin	Blanc.
	FCCP	De couleur pâle. / Jaune.
	Antimycin A/ Rotenone	Blanc.
Odeur	Oligomycin	Inodore.
	FCCP	Inodore.
	Antimycin A/ Rotenone	Inodore.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Seuil olfactif	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
pH	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point de fusion	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point d'ébullition	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Point d'éclair	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Taux d'évaporation	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation)	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Tension de vapeur	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité de vapeur	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Densité relative	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Solubilité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température d'auto-inflammation	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Température de décomposition	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Viscosité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Non disponible. Non disponible. Non disponible.
Temps d'écoulement (ISO 2431)	: Non disponible.	

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Le produit est stable. Le produit est stable. Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes. Peut réagir ou être incompatible avec des matières oxydantes.
Produits de décomposition dangereux	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Øligomycin Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
FCCP Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	DL50 Orale	Rat	3000 mg/kg	-
antimycine A	DL50 Orale	Rat	28 mg/kg	-
Roténone	DL50 Orale	Rat	25 mg/kg	-

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Øligomycin Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
FCCP Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 500 milligrams	-
Roténone	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	1 Percent	-

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
<input checked="" type="checkbox"/> Antimycin A/ Rotenone Roténone	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires et Effets narcotiques

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Oligomycin Non disponible.
FCCP Non disponible.
Antimycin A/ Rotenone Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

Ingestion : Oligomycin Aucun effet important ou danger critique connu.
FCCP Aucun effet important ou danger critique connu.
Antimycin A/ Rotenone Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Oligomycin Aucune donnée spécifique.
FCCP Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Oligomycin Aucune donnée spécifique.
FCCP Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Oligomycin Aucune donnée spécifique.
FCCP Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Oligomycin Aucune donnée spécifique.
FCCP Aucune donnée spécifique.
Antimycin A/ Rotenone Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Section 11. Données toxicologiques

Effets immédiats possibles : Non disponible.

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Généralités	: <input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Oligomycin FCCP Antimycin A/ Rotenone	Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
<input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin Orale	110784 mg/kg
FCCP Orale	110103.4 mg/kg
Antimycin A/ Rotenone Orale	110285.4 mg/kg

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
<input checked="" type="checkbox"/> Oligomycin Chlorure de sodium	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larve	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve)	3 semaines

Section 12. Données écologiques

FCCP Chlorure de sodium	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	de poisson, porcelet sevré) Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines
	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larve	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
Antimycin A/ Rotenone Chlorure de sodium	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines
	Aiguë CE50 4.74 g/L Eau douce	Algues - Chlamydomonas reinhardtii	96 heures
	Aiguë CE50 519.6 mg/l Eau douce	Crustacés - Cypris subglobosa	48 heures
	Aiguë CE50 402600 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CI50 6.87 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Aiguë CL50 1000000 µg/l Eau douce	Poisson - Morone saxatilis - Larve	96 heures
	Chronique CL10 781 mg/l Eau douce	Crustacés - Hyalella azteca - Juvénile (jeune à l'envol, larve de poisson, porcelet sevré)	3 semaines
	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Plantes aquatiques - Lemna minor	96 heures
	Chronique NOEC 0.314 g/L Eau douce	Daphnie - Daphnia pulex	21 jours
antimycine A	Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce	Poisson - Gambusia holbrooki - Adulte	8 semaines
	Aiguë CE50 0.024 ppm Eau de mer	Crustacés - Penaeus duorarum	48 heures
Roténone	Aiguë CE50 0.02 µg/l Eau douce	Poisson - Sander vitreus - Estivaux	96 heures
	Aiguë CE50 190 µg/l Eau douce	Crustacés - Simocephalus serrulatus - Larve	48 heures
	Aiguë CE50 3.7 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 1.9 ppb Eau douce	Poisson - Oncorhynchus mykiss	96 heures
Roténone	Chronique NOEC 0.3 ppb Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
	Chronique NOEC 1.01 ppb	Poisson - Oncorhynchus mykiss	32 jours

Persistence et dégradation

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Section 12. Données écologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogP _{ow}	BCF	Potentiel
Antimycin A/ Rotenone Roténone	4.1	25.7	faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14. Informations relatives au transport

TDG / IMDG / IATA : Non réglementé.

Autres informations

Remarques: Quantités de minimis

Protections spéciales pour l'utilisateur : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL et du Recueil IBC : Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Aucun des composants n'est répertorié.

Section 15. Informations sur la réglementation

Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal (Annexes A, B, C, E)

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste des stocks

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Indéterminé.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (ENCS) : Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL) : Indéterminé.
Malaisie	: Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Indéterminé.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taiwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Indéterminé.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de : 05/07/2018
révision

Date de publication : 01/31/2017
précédente

Version : 3


Légende des abréviations : ETA = Estimation de la toxicité aiguë
FBC = Facteur de bioconcentration
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA = Association international du transport aérien
CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Section 16. Autres informations

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification	Justification
 Antimycin A/ Rotenone DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 DANGER (A LONG TERME) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1	Méthode de calcul Méthode de calcul

Références : Non disponible.

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Déni de responsabilité: Les informations contenues dans le présent document reflètent l'état de connaissances d'Agilent à la date de rédaction du manuel. Par conséquent, Agilent ne peut garantir expressément ou implicitement la validité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence desdites informations.